

UN DERNIER MOT.

Le vieux soleil nous reproche de n'avoir pas dit qu'il nous appelle grugeurs, rongeurs, etc. Si nous avons commis cet oubli, il est involontaire et vous devriez savoir.

Vieux soleil, que le public, tout comme nous, conserve précieusement le précieux souvenir des précieuses épithètes précieusement stéréotypées, dans votre précieux vocabulaire. Ainsi à quel bon les reproduire à chaque sortie du Pionnier.

Tous les jours, vieux soleil, vous déployez plus de gentillesse. L'exercice où vous excitez le plus notre étonnement, c'est la réfutation des réfutations qu'avec votre sagacité incommensurable, vous vous imaginez que nous faisons de vos tartines politiques.

Cela bien établi, nous nous permettons de vous donner un conseil. Vous seul le comprendrez peut être comme tant d'autres choses que nous vous avons dites déjà.

Le conseil, le voici : s'il vous est d'argumenter vos comptes; la personnalité est un collecteur de fausses créances, ne l'employez pas.

ASSEMBLEE EN FAVEUR DE L'UNION.

Le sénateur Downs, qu'une partie de la population attendait depuis plusieurs jours, pour convoquer une assemblée publique, est arrivé hier soir de Baton Rouge, accompagné du gouverneur Walker.

L'assemblée à laquelle on donne le nom d'Assemblée des Amis de l'Union—et c'est ici le cas de dire que nous cherchons vainement depuis longtemps où se trouvent cachés parmi nous les ennemis de l'Union—sera, selon toute probabilité, fixée au 27 du présent mois.

Nous insistons pour connaître le programme de l'assemblée projetée, parce que c'est une condition qui nous paraît essentielle pour obtenir la confiance publique.

Nous ne connaissons personne à la Nlle-Orléans qui puisse être qualifié de désunioniste. La population de notre ville paraît être divisée en deux camps; les whigs et quelques démocrates approuvent les lois du compromis.

Cette conclusion est tout au moins d'une révolte injuste, et il doit nous être permis de la qualifier d'outrécidance sans voile. Nous admettons bien que ceux qui se montrent satisfaits de ces lois du compromis le sont parce qu'ils croient sincèrement que les concessions que l'on a faites au Nord doivent à tout jamais arrêter les tentatives des abolitionnistes.

Ceux qui ont cru devoir convoquer cette assemblée publique comprennent l'importance pour eux de faire connaître leur programme le plus tôt possible, afin que le public s'assure que cette démarche de leur part qui en tout cas, ne peut remédier en rien aux actes accomplis.

Le Congrès va bientôt rouvrir sa session. Puissent ceux qui approuvent sans mesure le Compromis n'avoir pas bientôt à s'en repentir! La loi sur l'extradition des esclaves, sera remise sur le tapis.

LOCALITE.

Le sujet qui intéresse si vivement une grande partie de la population de cette paroisse et sur lequel nous avons écrit quelques lignes dans le dernier numéro, aura probablement une solution, demain samedi.

Nous sommes informés que le président du jury de police a convoqué dans ce but les membres des divers districts de la paroisse et nous comptons assez sur leur empressement et sur leur sollicitude pour croire que des mesures sages, promptes et énergiques en même temps, seront prises par les administrateurs choisis par le peuple de l'Assomption.

Aussi nous garderons-nous de leur rappeler l'engagement tacite qu'ils ont contracté en acceptant le mandat de leurs commettants, engagement qui les rend moralement responsables des fléaux qui peuvent fondre sur la paroisse et qu'ils auraient pu prévenir.

Il s'agissait de rappeler une ordonnance du jury de police qui autorisât le prélèvement d'une nouvelle taxe pour la construction d'une maison de cour; le membre, dont nous parlons, voyant dans cette taxe un fardeau trop lourd pour de nombreux habitants qui avaient déjà perdu leurs récoltes, ne fit pas un appel inutile aux membres du jury.

Aujourd'hui il ne s'agit pas seulement d'un simple soulagement à donner à des habitants qui ont perdu pendant une longue et malheureuse année leur temps, leur travail, leurs récoltes; il s'agit de sauvegarder par un léger sacrifice, leurs récoltes futures; il s'agit de les garantir, moyennant deux mille piastres, de pertes incalculables, d'une ruine imminente.

opposition. Il n'est pas un cœur qui batte encore qui puisse présenter des obstacles.

Que cette allocation soit faite par le jury de police ou par souscription... peu importe; mais ce qu'il faut à la paroisse, c'est une allocation immédiate.

Si le jury de police engage la foi de la paroisse, la chose sera demain terminée... Ce sera bien, très-bien; s'il ne le fait pas, il se décidera à une souscription et il nommera un comité à l'effet de réaliser au plutôt la somme demandée.

Tous les cafés et les magasins de Napoléonville sont placardés d'immenses affiches qui annoncent une représentation prochaine du Great Western Circus.

Nous appelons l'attention des malades et de tous ceux qui nourrissent le triste espoir de le devenir, sur le nom de Boyveau Laffeteur, dont un dépôt vient d'être établi à Napoléonville, chez M. P. F. Helluin.

Ce remède est non seulement employé dans tous les hospices et toutes les maisons de santé un peu recommandables de France, mais les guérisons qu'il a opérées lui valent une réputation universelle.

Nous référons nos lecteurs à l'avis que nous publions, pour l'énumération des maladies nombreuses qui souvent résistent à d'habiles traitements et que le nos guérit à miracle.

Ce n'est pas une réclame trompeuse que nous faisons en ce moment; il n'est pas un médecin qui ait tant soit peu le sentiment de la science médicale qui ne doive reconnaître les cures merveilleuses opérées par l'usage du nos.

Un journal que nous avons sous les yeux renferme plusieurs appréciations de ce médicament; ces appréciations sont signées des plus beaux noms dont s'enorgueillisse la Faculté de médecine; toutes élèvent le nom de Boyveau Laffeteur au dessus des dépuratifs connus les plus puissants et les plus salutaires.

Un de nos amis, whig influent, mais plus sincère que les organes de son parti, avec lequel nous cautions hier du meeting qui doit avoir lieu le 27, et dans lequel doivent se faire entendre MM. Downs et Foote, nous disait: «Cette assemblée serait absurde, si elle n'avait pas pour but unique d'élargir le fossé que quelques meneurs du parti démocratique ont creusé au sein de ce parti.»

On nous assure que M. Downs a le projet de se porter candidat gouverneur à la prochaine élection. C'est une singulière manière de préparer sa candidature que de diviser les démocrates sans s'attacher un seul whig.

Nous remercions le Canadien de Québec, de la mention flatteuse qu'il fait dans son numéro du 6 Novembre, du «Pionnier de l'Assomption».

L'Honorable juge Randall nous communique cet extrait d'un discours de M. Thos. H. Stockton que nous publions avec plaisir.

«Il faut la moitié du ciel pour couvrir notre continent, les deux Océans pour le baigner et les deux pôles pour le borner. La même étendue de firmament qui abrite notre pays (et l'on dit voir en cela le symbole de la perpétuité et de la beauté de notre Union) couvre en Europe cinquante différents Etats, toujours en discord, souvent en guerre, et ensanglantés par des siècles de tyrannie civile et religieuse.»

Déjà cette divinité a donné à notre pays un développement que n'eussent jamais osé espérer nos pères. Il y a soixante ans, nos gouvernants déclaraient qu'il était contraire à nos intérêts de franchir le Mississippi et de rester alliés avec ceux qui auraient cette témérité.

«Les siècles marchent toujours, mais le progrès marche avec eux. Il y a quarante ans déjà qu'un Etat a été admis dans l'Union, à l'Ouest du Mississippi... La grande route de l'univers est ouverte à toutes les nations. Heureux les peuples comme le nôtre, dont Dieu est le chef! Sachons apprécier ce bon heur. Inclignons-nous devant l'architecte du monde. Efforçons-nous de remplir vos devoirs, demandons à ceux qui nous gouvernent de les remplir à leur tour, puis confions nos destinées à Dieu, car il est notre juge, notre législateur, notre roi, et Dieu nous sauvera.»

DEPECHE TELEGRAPHIQUE Adressée au Courrier.

La Convention est entrée en séance à 10 heures du matin, et après quelques préliminaires, M. Gordon, du comité spécial nommé pour rédiger des résolutions qui doivent exprimer les sentiments de la convention concernant les intérêts du Sud et la conduite qu'il a à suivre par rapport aux derniers actes du Congrès, a soumis à la sanction de la convention un préambule et une série de résolutions.

qu'elles sont autant de communautés séparées, qui ne se sont réunies que pour de certains objets, et ont formé cette union sur le pied de l'égalité.

Les résolutions soutiennent que chaque Etat a le droit de juger des usurpations commises par les autres Etats, et de se retirer pacifiquement de l'Union; et que toute tentative d'employer la force pour empêcher un Etat de se séparer des autres est une flagrante usurpation de pouvoir.

On a ordonné l'impression du préambule et des résolutions. Les membres de la délégation du Tennessee, qui faisaient partie du comité, n'ont pas donné leur concours au rapport qui précède.

TRIBUNAUX ETRANGERS.

Une foule immense se presse aux abords de la salle des assises d'Old Bailey à Londres. Les places ouvertes au public sont promptement envahies, et une foule compacte assiège les portes qui menacent de céder sous la pression.

L'accusé est introduit et sa présence excite dans l'auditoire une vive curiosité et un intérêt visible. Les deux avocats qui se sont offerts pour prendre sa défense lui serrent la main et lui disent des paroles de consolation et d'encouragement.

L'accusé, George Hammon, 41 ans, peintre de portraits. Le chef juge.—Vous connaissez l'accusation terrible qui pèse sur vous? Vous êtes prévenu d'avoir donné la mort avec préméditation à un danseur de corde nommé Georges Baldwin.

L'accusé.—Tout cela est vrai; j'ai tué. C'est un malheur que je déplore; mais dans mon âme et conscience je ne me crois pas coupable. Le chef juge.—Puisque vous reconnaissez la vérité du fait et vous bornez à en contester la culpabilité, asseyez-vous. Vos concitoyens, vos pairs jugeront. Dieu vous ait en sa protection!

L'accusé.—Mylord, ma justification est dans le récit des faits. Il y a trois ans, je perdis ma fille, âgée de quatre ans, seul gage de souvenir qui me restât d'une épouse chérie qu'il avait plu à Dieu de rappeler à lui.

L'accusé.—Mylord, ma justification est dans le récit des faits. Il y a trois ans, je perdis ma fille, âgée de quatre ans, seul gage de souvenir qui me restât d'une épouse chérie qu'il avait plu à Dieu de rappeler à lui.

«Il y eut là, poursuivit le capitaine Garbas, quelques minutes de stupéur et d'angoisse, pendant lesquelles ni Laisella, ni moi, n'eûmes la force de parler. A la fin, se traînant sur ses genoux, et s'attachant à mes vêtements, elle me dit: —Est-ce toi, Paolo? Est-ce ton frère? —C'est moi, répondis-je, moi que Dieu a sauvé d'une mort certaine pour faire de mon bras l'instrument de la punition et de la vengeance! —Punir! te venger! Ah! tu dis vrai... Je suis coupable... j'ai trompé... j'aurais dû t'avouer tout... j'aurais dû te dire à quoi me forçaient la sureté, le salut de mon père... —Ah! répliquai-je avec un rire amer, cette pitié filiale me plait et me touche! Mais Tiodoro, j'en suis sûr, ne vous eût pas trouvée si courageuse, si résolue à le

batteurs. J'ignore comment cela se fit; moi habituellement en bon jus-jus à la fraîche, je le sois par ses habits, je le soulevai, puis je le jetai par terre, puis encore... Il était mort... Plus tard, je me suis repenti de ce que j'avais fait. Dans le moment, je regrettais de n'en pouvoir rien.

Le chef juge.—Ce ne sont pas là des sentiments chrétiens et dans l'intérêt de votre cause vous auriez du ne pas les exprimer. Comment voulez-vous que Dieu et les jurés vous pardonnent si vous ne savez pas pardonner vous-même!

L'accusé.—J'ignore, mylord, quel sera votre arrêt et celui du jury; mais Dieu m'a déjà pardonné! je le sens dans mon cœur... Vous ne savez pas, je ne savais pas alors toute l'étendue du mal que cet homme m'avait fait... Lorsque des gens charitables m'amènèrent ma fille dans ma prison, ce n'était plus mon enfant; elle n'était plus pure et angélique comme autrefois... elle était corrompue de corps et d'âme... Ses manières, son langage étaient infâmes comme ceux des gens avec lesquels elle avait vécu... Elle ne me reconnaissait pas; je ne la reconnais plus moi-même... Comprenez-vous, maintenant? Cet homme m'avait volé l'amour et l'âme de mon enfant... et moi je ne lui ai tué qu'une fois!

Le chef du jury.— Notre conviction est arrêtée.

Le chef juge.—Je vous comprends, messieurs, mais il faut que la loi ait son cours. Quelque grand que soit l'intérêt que l'accusé vous inspire, il faut que vous entendiez mon réquisitoire et que vous vous retiriez pour délibérer.

On est obligé de faire recueillir G. Hammond sous escorte. Les femmes veulent le porter en triomphe et une foule immense l'accompagne de hurrahs jusqu'à son domicile.

UNE VERTU A L'EPREUVE.—M. Dozemberry n'était pas un Joseph dans la ville de Paducah, et Mme Fuller n'y jouit pas certainement de la même réputation que madame Putiphar. Dozemberry fut des ouvertures qu'il croit aimables, à Mme Fuller qui ne les considère pas ainsi.

Dieu! qu'on doit dormir tranquille lorsqu'on a une femme qui garde sa vertu avec un revolver! A bas les Lucrèces, vive les Fuller!

RIXE A MOBILE.—Deux Irlandais, Donnelly et Kelly, passaient avec une troupe de leurs amis, un peu ivinés, le long de la rue Conti. Un Français nommé Férié, se tenait sur le bord du trottoir.

«Il y eut là, poursuivit le capitaine Garbas, quelques minutes de stupéur et d'angoisse, pendant lesquelles ni Laisella, ni moi, n'eûmes la force de parler. A la fin, se traînant sur ses genoux, et s'attachant à mes vêtements, elle me dit: —Est-ce toi, Paolo? Est-ce ton frère? —C'est moi, répondis-je, moi que Dieu a sauvé d'une mort certaine pour faire de mon bras l'instrument de la punition et de la vengeance! —Punir! te venger! Ah! tu dis vrai... Je suis coupable... j'ai trompé... j'aurais dû t'avouer tout... j'aurais dû te dire à quoi me forçaient la sureté, le salut de mon père... —Ah! répliquai-je avec un rire amer, cette pitié filiale me plait et me touche! Mais Tiodoro, j'en suis sûr, ne vous eût pas trouvée si courageuse, si résolue à le

FEUILLETON.

LE CAPITAINE GARBAS.

EPISODE RAconte pendant la nuit du 23 JUI 1848.

«Il y eut là, poursuivit le capitaine Garbas, quelques minutes de stupéur et d'angoisse, pendant lesquelles ni Laisella, ni moi, n'eûmes la force de parler. A la fin, se traînant sur ses genoux, et s'attachant à mes vêtements, elle me dit: —Est-ce toi, Paolo? Est-ce ton frère? —C'est moi, répondis-je, moi que Dieu a sauvé d'une mort certaine pour faire de mon bras l'instrument de la punition et de la vengeance! —Punir! te venger! Ah! tu dis vrai... Je suis coupable... j'ai trompé... j'aurais dû t'avouer tout... j'aurais dû te dire à quoi me forçaient la sureté, le salut de mon père... —Ah! répliquai-je avec un rire amer, cette pitié filiale me plait et me touche! Mais Tiodoro, j'en suis sûr, ne vous eût pas trouvée si courageuse, si résolue à le